

**Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :
Michel Aurignac, Patrick Moura et Corinne Panatier.**

Secrétaire de séance : Audrey Vanhooren.

Absents: Michel Lauvaux procuration à Guy Labarrère
Françoise Capélani à Marc Canton
Claire Peaudecarf à Isabelle Montin
Frédéric Tabone à Christian Clavaret

Le compte-rendu de la séance du mardi 6 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Point 1- Installation d'un conseiller municipal suite à la vacance d'un poste :

Suite au décès de Mireille Duthen, il convient de la remplacer au sein du Conseil Municipal. C'est Édith Graveleau qui vient compléter l'effectif des élus de la commune.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Point 2 – Modification du tableau des commissions municipales :

Mireille Duthen occupait un poste dans un certain nombre de commissions municipales.
Édith Graveleau prendra sa place dans les commissions suivantes :

- Enfance/Jeunesse
- Vie associative / Sports / Culture.

La délibération est validée à l'unanimité.

Point 3 – Indemnités des élus - modification n°3 :

Il convient également d'attribuer à Édith Graveleau son indemnité d'élue. Pour 2022 elle se voit attribuer la somme de 78 euros mensuel.

La délibération est validée à l'unanimité.

Point 4- Enrochement chemin du Salhet : approbation du projet et plan de financement :

Suite aux dernières crues de l'Ouzoum l'enrochement qui protège la station d'épuration du Salhet a subi des dommages.

Les services du Pays de Nay ont évalué le coût des réparations à environ 19 200 € TTC

Le maire souhaite faire procéder aux réparations nécessaires avant le 15 novembre 2022, date limite d'intervention dans les cours d'eaux.

La commune d'Asson prendra en charge sur ses fonds libres les 2/3 de la dépense plafonnée de 12 000 € TTC et la communauté des communes du Pays de Nay règlera le solde.

Patrick Moura demande si des subventions (départementale , syndicat mixte..) peuvent être sollicitées, le maire réplique par la négative.

Ce point est validé à l'unanimité.

Point 5 – Désignation d'un correspondant Sécurité Routière :

Le poste de correspondant communal pour les problèmes de Sécurité routière est attribué à Claire Peaudecerf.

Ce point est accepté par 18 voix pour et 1 abstention.

Point 6 – Désignation du correspondant Incendie et Secours :

Pendant cet été caniculaire où les incendies ont été nombreux en France, un décret est paru au Journal Officiel concernant la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Les missions de ce référent sont variées : information, sensibilisation du conseil municipal et des habitants, préparation des mesures de sauvegarde, organisation des moyens de secours.

L'élu sera l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie, sa nomination devant intervenir avant le 1^{er} novembre 2022.

Isabelle Montin est désignée par 18 voix pour et 1 abstention.

Point 7 – Éclairage public- modification des horaires :

Aujourd'hui la dépense pour l'éclairage public est de 8 000 €/an. Compte tenu des prévisions de l'augmentation du prix de l'énergie le Maire propose de raccourcir de 2 heures la durée de fonctionnement de l'éclairage public. Les illuminations de Noël seront maintenues, le coût ne représentant que 1% supplémentaire sur la facture du mois de décembre.

A compter du 1 novembre 2022 l'éclairage des voies publiques sera éteint de 22h30 à 6h30.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Point 8 – Demande de subvention au titre des amendes de police :

Une sécurisation de la départementale 126, rue des Pyrénées, au niveau du goulot d'étranglement du Presbytère va être réalisée par le marquage au sol d'un cheminement piétonnier, la mise en place d'un sens prioritaire et d'un miroir. Cet aménagement peut être financé en partie par une subvention du service des amendes de police. Le plan de financement se présente de la façon suivante :

Total TTC :	2 034
Subvention :	848
Part Asson :	1 186

Ce point est validé à l'unanimité.

Point 9 – Rénovation éclairage public au lotissement des Asphodèles et des Floralties :

Le dispositif d'éclairage public des lotissements des Asphodèles et des Floralties va être remplacé par des systèmes à LED. Le Syndicat Départemental de l'Énergie (SDEPA) a proposé le coût de cette transformation à 43 730 € ttc avec la répartition suivante :

Subvention SDEPA :	12 000 €
Emprunt Asson :	30 192 €
Fonds propres :	1 538 €

Une vingtaine de mats devront être renouvelés.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire indique qu'il a signé deux avenants aux devis des travaux pour la maison Pétrique; l'un de 7 393 € pour la pose de poutres métalliques, l'autre de 823 € pour de l'éclairage au sol.

Jean-Marc Dourau annonce que l'entreprise Craspay va intervenir à l'école pour changer des ardoises défectueuses.

Alexandre Larruhat répond à la question posée par Michel Aurignac lors du précédent Conseil sur la mention « tacite » pour le permis de construire de la maison de retraite. C'est dû au fait que l'arrêté a été signé alors que le délai était dépassé à la suite d'une erreur du secrétariat.

Michel Aurignac remercie le maire de lui avoir fait parvenir les chiffres de l'endettement de la commune. Après étude de l'échéancier des remboursements de la dette pour 2021, il constate que le capital restant dû au 31/12/2021 est de 1 440 803,56 €. A ce montant il convient d'ajouter les emprunts votés en Conseil Municipal et pas encore finalisés : 300 000 € pour les travaux pour les appartements Maison Pétrique et 140 969,12€ auprès du SDEPA (52072,04 € votés le 2/06/2020 , 60 932,26 € et 27 964,82 € le 7/06/2021) . La dette à considérer au 31/12/2021 n'est pas de 1 740 803, 56 € comme c'est indiqué dans le document fourni par le Maire (qui ne tient compte que de l'emprunt pour la maison Pétrique) mais 1 881 774,68 €.

Le maire répond que ces chiffres sont exacts car issus de la comptabilité au 31 décembre 2021 il maintient que l'encourt de la dette est de 1 740 803 euros.

Guy Labarrère souhaite savoir à qui appartient le terrain sur lequel va être implantée le relais téléphonique, Alexandre Larruhat précise qu'il s'agit d'une parcelle indivise appartenant aux communes d'Asson et d'Arthez - d'Asson.

Le maire constate que les conscrits, en charge des fêtes patronales de la Saint Martin, sont de moins en moins nombreux. Il suggère de créer une association regroupant les « classes » précédentes en vue de les aider.

Cela ressemble fortement à un comité des fêtes, c'est regrettable ce nouveau positionnement qui va démolir quasiment un siècle de tradition.

Patrick Moura souhaite la mise en place d'un miroir au croisement de la rue de la Hèche et de la rue de l'Aubisque.

Il a constaté également que la réservation pour le bassin de rétention d'eau pluviale de la zone Artigaret 2 lui paraît insuffisante. Le maire lui garantit que sa priorité dans ce futur lotissement sera la préservation des futures habitations.

La séance est levée à 21 h 30.

Les rédacteurs :

Corinne Panatier

Michel Aurignac

Patrick Moura